



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

immigration

Question au Gouvernement n° 3815

Texte de la question

ACCUEIL DES MIGRANTS EN EUROPE

M. le président. La parole est à M. Michel Piron, pour le groupe de l'Union des démocrates et indépendants.

M. Michel Piron. Monsieur le Premier ministre, la question des migrants en Méditerranée continue de nous interroger. Depuis hier, un accord ambigu, voire équivoque, passé entre l'Europe et la Turquie connaît un début de mise en œuvre. Dans le meilleur des cas, il permettra de régler la situation de 72 000 personnes. Cela peut sembler beaucoup, et c'est pourtant si peu face au désastre humanitaire qui se déroule à nos portes, tout particulièrement à celles de la Grèce et de l'Italie. En effet, depuis le seul début de l'année, plus de 150 000 migrants sont arrivés dans ces deux pays.

Quelle aide l'Europe apporte-t-elle à ces deux États qui, en dépit des difficultés qu'ils connaissent, font preuve d'une générosité exemplaire ? Quelle est, dans la cacophonie européenne soulevée par les égoïsmes nationaux, la voix de la France ?

Certes, nous n'ignorons pas les difficultés de mise en œuvre des mesures d'accueil et d'intégration ni celles, immenses, qui tiennent aux causes des conflits au Moyen-Orient, en Orient et en Afrique. Mais, faut-il le rappeler, alors que l'Allemagne a accueilli 1 100 000 personnes en 2015, Mme Angela Merkel, seule – je dis bien : seule – a eu le courage de porter l'exigence d'une Europe solidaire en affirmant que « si l'Europe échouait sur la question des réfugiés, le lien étroit qui l'unit à l'histoire des droits civils et universels se briserait ». Monsieur le Premier ministre, qu'a donc dit la France pour la soutenir sur la question de la répartition des réfugiés ? Comment interpréter, en dépit d'initiatives trop isolées, le silence assourdissant de notre pays quant à une position européenne sur le drame quotidien qui se perpétue sous nos yeux ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union des démocrates et indépendants et sur quelques bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bernard Cazeneuve, ministre de l'intérieur. Monsieur le député, s'agissant de la question des réfugiés et des valeurs que porte à cet égard l'Union européenne, vous dites que l'Allemagne se serait retrouvée seule face au défi migratoire. La réalité est un peu différente : c'est exactement le 31 août 2014, soit bien avant que la crise migratoire ne fasse connaître ses pleins et entiers effets, qu'à la demande du Président de la République et du Premier ministre, je me suis rendu dans l'ensemble des capitales de l'Union européenne afin de présenter un agenda français pour les migrations.

Qu'y avait-il dans cet agenda ?

Tout d'abord, la nécessité d'améliorer le contrôle aux frontières extérieures de l'Union européenne, car nous n'aurons pas la possibilité de recevoir dignement ceux qui relèvent du statut de réfugié si nous accueillons tout le monde, notamment ceux qui relèvent de l'immigration économique irrégulière.

Deuxièmement, la mise en place d'un dispositif européen solidaire permettant de répartir les demandeurs d'asile entre les pays de l'Union européenne dès lors que ces règles étaient clairement établies.

Troisièmement, un véritable plan de lutte contre les passeurs.

Enfin, la mise en place d'un dispositif de réinstallation à partir des camps situés en Jordanie et au Liban de manière à ce que ceux qui avaient été entre les mains des passeurs et avaient vécu les épreuves terribles que l'on sait puissent être accueillis rapidement dans les pays de l'Union européenne.

Cet agenda est devenu un agenda franco-allemand, et nous n'avons cessé d'agir ensemble au sein de l'Union européenne pour qu'autour de ces orientations, nos deux pays portent une ambition commune. La France et l'Allemagne ont poursuivi ce dialogue, compte tenu du risque terroriste, en proposant notamment de renforcer les contrôles sécuritaires.

C'est donc ensemble que la France et l'Allemagne agissent pour la solidarité.

Données clés

Auteur : [M. Michel Piron](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (4^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3815

Rubrique : Étrangers

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 avril 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 avril 2016](#)